

## ARRÊTÉ

**fixant l'actualisation de la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM PH au titre de l'article L.313-12-2 du CASF) pour les années 2024-2028**

**La Directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne,**

**Le Président du Conseil Départemental du Finistère,**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-11 et L 313-12-2 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 1er février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Maël DE CALAN à la Présidence du Conseil départemental du Finistère ;

Vu l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental du Finistère fixant la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour la période 2017-2021 en date du 20 décembre 2016 ;

Vu l'INSTRUCTION budgétaire des établissements et services médico-sociaux N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 portant le calendrier de signature des CPOM jusqu'au 31 décembre 2024 ;

## ARRÊTENT :

### Article 1<sup>er</sup> :

La liste des gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux PH devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est actualisée pour les années 2024 à 2028.  
Cette liste figure en annexe 1.

### Article 2 :

Cette programmation fera l'objet d'une révision annuelle.

### Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 4 :

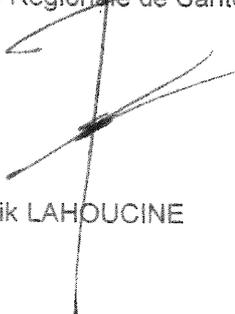
La Directrice Générale de l'ARS et le Président du Conseil Départemental du Finistère sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et du département du Finistère.

L'annexe 1 est accessible sur le site internet de l'ARS Bretagne :

<https://www.ars-bretagne.fr/annuaire-et-carte-rouge/annuaire-et-carte-rouge-ars-bretagne>

Fait à Quimper, le 20 FEV. 2024

Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

  
Malik LAHOUCINE

Le Président du Conseil départemental  
du Finistère,

  
Maël DE CALAN

# Programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs

## et de Moyens des CPOM PH au titre de l'article L.313-12-2 du CASF

### FINISTÈRE

#### ANNEXE 1 Actualisation 2024-2028

Finess Juridique	Raison sociale gestionnaire	Année de programmation
290000546	FONDATION ILDYS	2024
290001106	RESIDENCE SAINT MICHEL	2024
290018191	IPIDV	2024
290029966	ASSOCIATION ANVOL	2024
910808773	FOND FRANCO BRITANNIQUE DE SILLERY	2024
290000298	EPSM DU FINISTERE SUD	2025
290007400	ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE	2025
290007434	ASS LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	2025
290007459	FONDATION MASSE TREVIDY	2025
290010172	TOUL AR C'HOAT EPILEPSIES	2025
290032812	TSA FINISTERE	2025
290038264	GCSMS LE PETIT CHENE	2025
220017974	ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRETAGNE	2026
290001270	EPMS DE CARHAIX-PLOUGUER	2026
290007392	ASSOCIATION DON BOSCO	2026
290020114	G.I.P. TY HENT GLAZ	2026
560006074	MUTUALITE BRETAGNE SANITAIRE ET SOCIAL	2026
560025470	MUTUALITE BRETAGNE SANTE SOCIAL	2026
560029969	ASSOCIATION DES OEUVRES DE SAINT JEAN	2026
750719239	APF FRANCE HANDICAP	2026
290000017	CHRU BREST	2027
290001262	EPMS AR BRUG	2027
290001379	ASSOCIATION LE CAILLOU BLANC	2027
290007426	ADPEP DU FINISTERE	2027
290020700	CH INTERCOMMUNAL CORNOUAILLE QUIMPER	2027
750721219	ASSOCIATION CHAMPIONNET	2027
930019484	ASSOCIATION L ADAPT	2027

#### CPOM commun PA et PH:

Finess Juridique	Raison sociale gestionnaire	Année de programmation
290001239	FONDATION DE PLOUESCAT	2023
290007384	ASSOCIATION LES GENETS D'OR	2023
290000546	FONDATION ILDYS	2024
290021542	CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX	2024
290007335	ASSOCIATION LES AMITIES D'ARMOR	2025
220025381	ASSOCIATION YVANNE	2026
290007475	ASSOCIATION KAN AR MOR	2026

**Concernant les CPOM des gestionnaires de SSIAD et SPASAD** : conformément à l'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 qui prévoit la reconfiguration du secteur des services à domicile vers un modèle d'intervention intégré avec la création des Services Autonomie à Domicile (SAD) , il est prévu que les futurs SAD autorisés ARS-CD signeront un CPOM tripartite avant le 31/12/2025.

